



Recuperer mon bien saisie huissier de justice

Par Visiteur

J ai rencontré une fille au mois de juin cette année, très vite elle s'est installée chez moi, et m'a confié vouloir acheter une voiture et faire un pret pour la financer. il se trouve qu'il lui manquait, disait elle, une fiche de paie pour obtenir ce prêt. elle m'a dit que ce n"tait pas grave car elle avait de l'argent placé qu'elle allait débloquer pour cet achat. elle m'annonce alors que si elle retirait cet argent elle perdait les intérêts, et m'a alors demandé de lui avancer 10 000 euros pour cet achat. je l'ai fait, elle a eu son véhicule, a rompu notre relation et refuse maintenant de me rembourser en prétextant que je lui en ai fait cadeau. j'ai saisi un huissier afin de procéder à une sommation interpellative qui n'a pas encore été faite. ma question est la suivante que dois je faire sachant que je n'ai aucun document signé de sa part sur les fonds que je lui ai avancé en liquide
merci

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

ma question est la suivante que dois je faire sachant que je n'ai aucun document signé de sa part sur les fonds que je lui ai avancé en liquide

La situation est vraiment plus que délicate car il est vrai que cette somme peut être considérée comme une libéralité, autrement dit une donation et non comme un prêt.

Il conviendrait que vous puissiez prouver que vous lui avez donné cet argent non pas dans une intention libérale mais dans une intention de prêt. Or entre concubin la libéralité est présumée. De plus, vous n'avez pas de preuve de ce versement et la jeune fille pourra nier.

Vous pouvez saisir le tribunal d'instance de votre demande mais je ne vous cache pas que l'affaire est délicate.

Par ailleurs, la sommation interpellative n'a pas de réelle valeur car l'huissier ne pourra que demander à cette personne ce qu'elle compte faire eu égard à votre demande.

Bien cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse

mais il se trouve de surcroit que c est un ami qui m'a lui meme prêté ces fonds!!! je lui suis donc redevable de cette somme, et mon ex petite amie et non concubine pourra continuer à pavoiser en toute tranquillité au volant de sa mini cooper je trouve cela pour le moins scandaleux d autant plus que j'ai un arriéré d impots qui vient de me tomber dessus je ne sais plus comment faire pour me sortir de cette situation

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Je comprends bien et j'en suis désolée mais malheureusement sans reconnaissance de dette cela va être très délicat. Vous pouvez néanmoins saisir le tribunal d'instance ou bien essayez de discuter avec cette jeune fille pour tenter de récupérer au moins une partie de la somme.

Bien cordialement

Par Visiteur

Vous pensez bien que j'ai tenté de dialoguer, elle est actuellement en arret de travail car elle est plâtrée à la cheville et

m'a demandé de venir la chercher pour faire ses courses, chose que j'ai fait, elle m'a promis sur le moment de contracter un prêt pour me rembourser et depuis silence radio . j'ai connu la prison pour des raison analogues en ayant été trop naïf les lois sont mal faites souvent déconcertantes, la justice n'est souvent pas juste, les pauvres abrutis de mon genre qui pensent faire le bien se retrouvent souvent en bien étrange posture. j'en ai assez de me faire avoir, c'est une question de principe quitte à tout perdre, si elle pense que c'est une donation, j'irai la déclarer aux impôts. il paraît qu'on est redevable de 60 pour cents est ce vrai?

Par Visiteur

Monsieur,

Si vous voulez vraiment tout tenter vous pouvez saisir le TI.
Les lois ne sont pas mal faites. Elles ne vous obligent nullement à donner de l'argent.
Vous pouvez effectivement la dénoncer et non la déclarer aux impôts. L'imposition est bien de 60% avec un abattement de 1564 euros.

Cordialement

Par Visiteur

Merci une fois de plus, je ne tente pas d'en tirer un profit quelconque, mais simplement une fois de plus de comprendre tous ces paradoxes qui sont à la base simples pour des citoyens dans mon genre et si compliqués dès que l'on atteint les hautes instances. en résumé un naïf généreux dans mon style, pour qui tout semble évident puisque c'est lui qui le vit, et qui le sait, se retrouve face à des gens malhonnêtes est quasiment sûr de se faire bananer.....pardonnez moi le terme je ne vais point épiloguer puisque je sais que c'est perdu d'avance, mais encore une fois où est la vraie justice et où s'arrêtera la perversité de cette société névrosée? On dira que c'est ainsi, que tout sourit aux crapules et aux profiteurs que cette putain de loi est une putain de loi ne vous sentez pas obligée de me répondre, mais merci pour vos services

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Je ne me sens nullement obligée mari ravie de vous répondre.

Est-ce à dire encore une fois que l'objet doit primer sur la source ? Nous reconnaissons que le débat est plus complexe. Il est vrai que la parole du collaborateur est de première importance mais sa qualité de collaborateur l'est tout autant car contrairement au débat que nous avons soulevé à propos du témoignage judiciaire, s'il n'était pas collaborateur, ou plus exactement ancien membre d'une organisation criminelle sa parole n'aurait pas la même importance. Malheureusement tout le monde n'est pas honnête et certains se servent de la gentillesse des autres. Encore une fois, et sans vouloir prêcher pour ma paroisse, ce ne sont pas les lois qui sont mal faites mais elles n'ont pas (malheureusement) de protéger contre la méchanceté des gens du moins lorsque celle-ci ne cause aucun dommage. En effet, si l'on se place d'un point de vue purement juridique, la justice ne peut s'immiscer dans vos relations personnelles. Vous avez donné de l'argent à une personne qui vous était proche sans aucune ruse, menace, contrainte, violence ou autre manipulation de la part de cette dernière. Elle s'est jouée de vos sentiments et malheureusement la loi ne peut régir ces derniers.

Encore une fois vous pouvez saisir le TI.

Bien cordialement

Par Visiteur

Désolé j'ai tardé à répondre mais je trouve tout ceci dégueulasse, même si ceci ne vous incombe pas, encore une fois merci pour votre objectivité ce n'est pas une question d'argent mais de principe nous verrons j'ai bien l'intention de saisir le TI qu'il en advienne merci à vous

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Je partage votre sentiment quant à ce qui vous arrive.

Bon courage pour vos démarches en espérant sincèrement que vous puissiez obtenir gain de cause.

Merci de m'avoir accordé votre confiance.

Bien cordialement